



Étude d'avant-projet de lutte au Myriophylle à épis dans le grand marais Denis-Sylvain



Ce projet consiste à poser les bases d'une lutte efficace contre le myriophylle à épis, une plante exotique envahissante, désormais bien établie dans le Grand marais Denis-Sylvain. Une caractérisation complète du site a été complétée en 2025, afin d'intervenir dans le respect de la faune et de la flore indigènes.



LOCALISATION

Sainte-Marie

BASSIN VERSANT

Rivière Chassé

DURÉE

2025 à 2026

VALEUR TOTALE

15 486\$

PROBLÉMATIQUE ASSOCIÉE

Introduction et dispersion d'espèces exotiques envahissantes

CORRESPONDANCE AVEC LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU 2024-2034

Orientation 2 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes déjà présentes sur le territoire du COBARIC

- Objectif 3 : D'ici 2034, documenter la présence spatiale et temporelle de 4 espèces exotiques envahissantes ainsi que leurs impacts et conséquences dans la ZGIE Chaudière.

PROBLÉMATIQUE INITIALE

Lors d'une sortie sur le plan d'eau à l'été 2024, le COBARIC a constaté l'ampleur de la colonisation par le myriophylle à épis et l'urgence d'agir. L'envahissement du grand marais Denis-Sylvain par cette plante aquatique exotique envahissante est un risque pour la faune ichthyenne et aviaire qui viennent s'y nourrir et s'y reproduire.

ENJEUX DU PROJET

- Documenter l'envahissement du myriophylle sur le site.
- Préoccupation quant à la propagation de l'EEE en aval (rivière Chaudière).
- Maintien de la biodiversité indigène.
- Favoriser l'acceptabilité sociale d'éventuelles interventions de lutte par des communications dès le présent projet.

ATTENTES/OBJECTIFS

- Réalisation d'un portrait faunique et floristique dont la documentation de l'EEE.
- Élaborer un plan de lutte au myriophylle à épis adapté à la situation.
- Chiffrer en détail les coûts et investissements nécessaires pour la lutte au myriophylle à épis.

RÉSULTATS

- On retrouve le myriophylle à épis dans plus de 87% des herbiers du marais Denis-Sylvain (14 480m²/16 543m²).
- De cette superficie, 58% est ciblée pour la lutte soit 8 391 m²/14 480m².
- Le projet de lutte a été déposé à la FFQ pour financement. Malgré un refus, le bailleur de fonds suggère fortement de redéposer le projet lorsque le programme sera disponible.

FINANCEMENT

- Bailleur de fonds : Programme pour la Lutte contre les Plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec.
- Partenaire financier : Domaine Taschereau - Parc Nature
- Partenaire technique : Fyto
- Maître-d'œuvre : COBARIC